



Repères

LA FAMILLE COOPÉRATIVE

Cette série « Repères » est consacrée à la présentation des 5 familles de l'ESS qui composent son périmètre tel que défini à l'article 1 de la loi ESS. Elle a pour objectif de faciliter la connaissance et l'interconnaissance des familles de l'ESS pour plus de transversalité. La 1ère famille présentée est celle des coopératives en partenariat avec le collège et la Coopération Agricole.

QU'EST-CE QU'UNE COOPERATIVE ?

EN FRANCE

8 138

entreprises coopératives gérant
23 568 établissements*

320 313

salarié(e)s, soit **1,3%** de l'emploi
salarié et **12,4%** de l'emploi
salarié ESS

1.2 milliards d'€

de masse salariale brute

29 millions

de sociétaires**

EN CENTRE-VAL DE LOIRE

216

entreprises coopératives
employeurs gérant **1 189**
établissements*

14 308

salarié(e)s, soit **1,6%** de l'emploi
salarié et **13,5%** de l'emploi
salarié ESS

585 millions d'€

de masse salariale brute

DÉFINITION



Les coopératives constituent un modèle d'entreprise démocratique fondé sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence. Ce sont des sociétés de personnes ayant pour finalité première de rendre des services individuels et collectifs à leurs membres. Des engagements réciproques et durables se nouent entre la coopérative et ses membres qui sont à la fois associés et clients, producteurs ou salariés.



Déclaration sur l'identité coopérative, la Coopération Agricole, 2010

* Source Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après les données INSEE FLORES 31/12/2019. Les emplois incluent les postes annexes et non annexes.

** : Source : Observatoire National de l'ESS - Panorama des coopératives : des entreprises solides et engagées (2022)

Les principes coopératifs énoncés dans la Déclaration sur l'identité des coopératives (Alliance coopérative internationale 1995) constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique :

1^{ER} PRINCIPE

Adhésion volontaire et ouverte à tous

2^{ÈME} PRINCIPE

Pouvoir démocratique exercé par les membres

3^{ÈME} PRINCIPE

Participation économique des membres

4^{ÈME} PRINCIPE

Autonomie et indépendance

5^{ÈME} PRINCIPE

Education, formation et information

6^{ÈME} PRINCIPE

Coopération entre les coopératives

7^{ÈME} PRINCIPE

Engagement envers la communauté

ZOOM SUR LA RÉVISION COOPÉRATIVE

La révision coopérative est un acte positif de la gouvernance coopérative. Elle permet de procéder à l'examen critique et analytique de l'organisation et du fonctionnement de la société coopérative au regard des principes coopératifs définis par la loi du 10 septembre 1947 et des règles spécifiques de la société révisée. La révision coopérative constitue un examen qui aborde les aspects juridiques, administratifs et de gouvernance des coopératives. Source : cahier des charges de la révision coopérative

« Les sociétés coopératives et leurs unions se soumettent tous les cinq ans à un contrôle, dit "révision coopérative", destiné à vérifier la conformité de leur organisation et de leur fonctionnement aux principes et aux règles de la coopération et à l'intérêt des adhérents, ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui leur sont applicables et, le cas échéant, à leur proposer des mesures correctives. »

Article 25-1 de la loi 47-1175

Les coopératives se regroupent en différentes familles.

La typologie la plus simple tient compte de deux critères :

1. Qui est l'associé, membre de la coopérative et détenteur d'au moins une part du capital ?
2. Quelle est l'activité exercée ?

COOPÉRATIVES D'UTILISATEURS OU D'USAGERS

les associés sont les utilisateurs ou usagers des biens et services produits

COOPÉRATIVES SCOLAIRES / DE CONSOMMATEURS / HLM / HABITANTS

UN PAYSAGE COOPÉRATIF MULTIPLE

COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

les associés sont les salariés

SCOP
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES

COOPÉRATIVES D'ENTREPRENEURS

les associés sont les entrepreneurs

COOPÉRATIVES AGRICOLES / DE TRANSPORT / DE COMMERÇANTS / MARITIMES / D'ARTISANS

COOPÉRATIVES MULTISOCIÉTAIRES

les associés sont toutes les parties prenantes

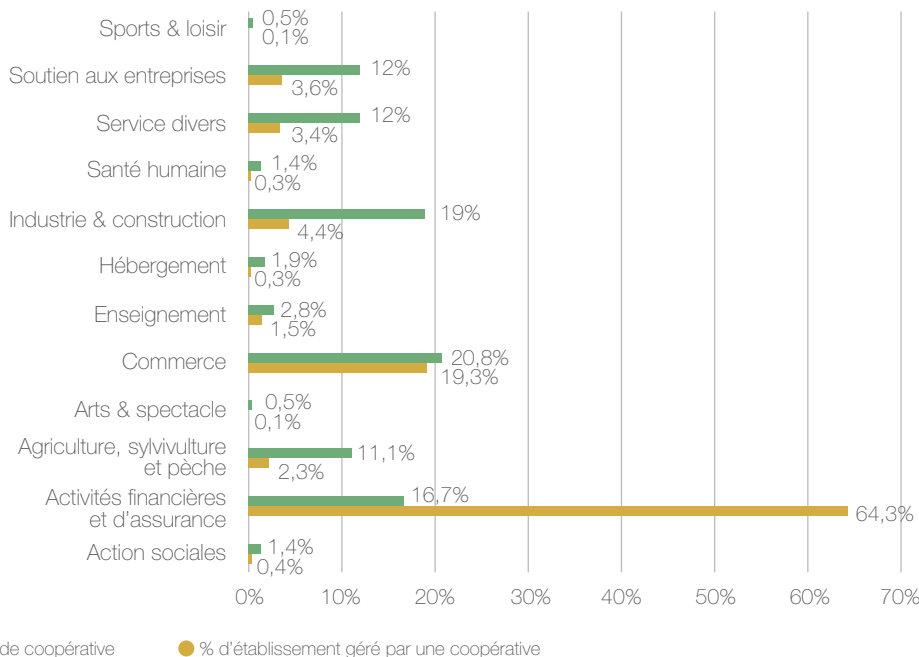
SCIC
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF

BANQUES COOPÉRATIVES
les associés sont les clients et sociétaires

COOPÉRATIVES BANCAIRES

Source : la Coopération Agricole

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COOPÉRATIVES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



En région Centre-Val de Loire, 20.8% des coopératives appartiennent au secteur du commerce, 19% à celui de l'industrie et construction et 16.7% aux secteurs financiers et des assurances. Toutefois ce dernier secteur réunit à lui seul 64,3% des établissements gérés par une entreprise coopérative, majoritairement des agences bancaires et d'assurance.

Source : Observatoire régional de l'ESS Centre-Val de Loire, d'après les données INSEE FLORES 31/12/2019

DES TEMOIGNAGES PAR TYPE DE FAMILLE DE COOPERATIVES

LES COOPÉRATIVES D'ENTREPRISES

Les coopératives d'entreprises regroupent :

- Les **coopératives agricoles** qui sont des entreprises créées par des agriculteurs pour valoriser et vendre ensemble leurs produits agricoles. Ainsi, les agriculteurs sont à la fois les propriétaires de leur coopérative et ses fournisseurs en productions animales ou végétales.
- Les **coopératives d'artisans** qui regroupent des entrepreneurs qui décident, dans un souci d'efficacité économique, de mettre en commun certains de leurs moyens pour les optimiser. Au sein de ces coopératives, l'artisan associé est soit utilisateur du service de la coopérative, soit fournisseur d'un service à sa coopérative.

- Les **coopératives de transport** qui regroupent des personnes morales. Ces coopératives fonctionnent sur la stratégie du long terme et permet de structurer une offre économique sur un marché existant.
- Les **coopératives de commerçants détaillants** sont constituées par des entrepreneurs indépendants, associés au sein d'un groupement, dans le but de mutualiser leurs moyens et leur savoir-faire pour construire, ensemble, un projet collectif.
- Les **coopératives maritimes** : la Coopération maritime fédère, depuis plus d'un siècle, l'essentiel des structures coopératives de la pêche artisanale française.

ZOOM COOPÉRATIVES AGRICOLES*

EN FRANCE

3/4

des agriculteurs engagés avec une coopérative

40%

des IAA (industries agroalimentaires) de la région sont sous capitaux coopératifs

EN RÉGION

1 600

administrateurs

plus de 2,8

milliards d'euros de chiffre d'affaires régional

5 300

salariés

Dans les nouveaux contextes actuels, les coopératives agricoles et les Cuma (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) sont un facteur d'équilibre de l'agriculture. La coopérative agricole est le prolongement de l'exploitation agricole. Ainsi, les stratégies prises sont façonnées par les aléas de la nature, le renforcement des contraintes réglementaires, et par le poids conséquent des investissements en agriculture et en agroalimentaire. En effet, les entreprises vivent dans le moyen et long terme, c'est aussi cela la force de la coopération. Pour cela, les hommes et les femmes sont mobilisés : les

agriculteurs, les salariés, les partenaires économiques et institutionnels. Il s'agit sans cesse de cultiver les trois préoccupations principales de la coopération :

- Le défi économique
- La qualité des territoires car les entreprises y sont ancrées
- L'Homme qui est le pilier de ce modèle économique d'entreprise, où la démocratie et la transparence en sont les atouts majeurs : le renouvellement de génération et les emplois en tension.

*Source : la Coopération Agricole

LE TÉMOIGNAGE



CAVE DES PRODUCTEURS DE VIN DE MONTLOUIS

Nom de la directrice : **Emeline HASCOUET**

Date de création : **1961**

Statut : **Coopérative viticole**

Nombre de salariés : **15 salariés et 16 vigneron**

Site internet : **www.cave-montlouis.com**

Numéro de téléphone : **02 47 50 80 98**

Localisation : **37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE**

L'entreprise « Les Caves de Montlouis » a été créée en 1961 directement sous le statut coopératif.

Comme le souligne Emeline HASCOUET, la structure a été créée sous la forme coopérative afin de « *mutualiser parce que c'était surtout la méthode traditionnelle car cela représente 90% de sa production. C'est une méthode de vinification qui demande plus d'investissements puisqu'il y a la partie prise de mousse, la partie dégorgeage qu'il n'y a pas sur des vins tranquilles donc à la base c'était vraiment une mutualisation des moyens pour pouvoir produire des vins de qualité le plus facilement possible* ». Il est compliqué pour un vigneron indépendant d'assurer tous les métiers en même temps (culture de la vigne, vinification, commercialisation). Le statut coopératif leur permet d'avoir plus de temps pour s'occuper de leur vigne. Enfin, il leur apporte une certaine sécurité. Par exemple, la directrice raconte qu'« *en 2016, les vignerons ont perdu, pour certains, plus de 80% de leur récolte, donc plus de 80% de leur salaire* ». Cette récolte a été payée en 4 mois au lieu de 12. C'est aussi un avantage, il y a une solidarité car derrière, il y a une structure qui est là pour payer ses salariés mais surtout et avant tout pour faire vivre ses vignerons.

LES COOPÉRATIVES D'UTILISATEURS/D'USAGERS

Les coopératives d'utilisateurs/d'usagers regroupent :

— Les **coopératives de consommateurs** où les usagers ont le pouvoir. Administrateur de leur coopérative et bénéficiaire de ses services, le consommateur sait arbitrer entre l'intérêt économique de sa coopérative et le sens à donner à une activité gérée différemment.

ZOOM SUR LES COOPÉRATIVES D'HABITANTS

Les sociétés coopératives d'habitants sont des sociétés à capital variable (...) qui ont pour objet de fournir à leurs associés personnes physiques la jouissance d'un logement à titre de résidence principale et de contribuer au développement de leur vie collective (...). (Extrait des articles L200-1 et L200-2 du Code de la Construction et de l'Habitat)

Ces sociétés coopératives d'habitants se basent sur 3 valeurs fondamentales :

— **Démocratie** : une société coopérative d'habitants repose sur les valeurs d'égalité, de transparence dans la gestion et de participation de chacun aux décisions. La démocratie s'y applique selon le principe « **une personne = une voix** ».

— **Propriété collective** : Comme dans toute coopérative, les membres ont une double qualité. D'une part, en tant **qu'associés coopérateurs** ils sont impliqués directement dans la gestion de la structure dont ils détiennent des parts sociales : ils en élisent le(s) gérant(s) et participent régulièrement aux décisions relatives à l'organisation de l'activité de la coopérative.

Les coopérateurs présents à l'origine du projet définissent ensemble les caractéristiques de leurs logements et des espaces qu'ils souhaitent partager. Ils établissent les statuts de la coopérative et déterminent de cette manière son fonctionnement interne. D'autre part, les membres d'une coopérative d'habitants sont aussi les bénéficiaires des services offerts par la

— Les **coopératives d'HLM** sont des entreprises citoyennes chargées d'une mission d'intérêt général et travaillent principalement en faveur de l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes.

— Les **coopératives scolaires** du premier ou du second degré sont définies comme un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

coopérative. Ils sont donc **locataires** des logements dont la coopérative est propriétaire et payent chaque mois une redevance, dont une fraction peut leur permettre d'acquérir de nouvelles parts sociales.

En tant que **propriétaire**, la coopérative finance, par l'emprunt, le projet de construction / réhabilitation de l'ensemble des logements et espaces communs et perçoit les redevances mensuelles des coopérateurs lui permettant de s'acquitter de ses charges.

— **Déconnexion du marché** : La coopérative est une société sans but lucratif, elle propose à ses coopérateurs des logements dont les loyers reflètent **le coût réel d'exploitation de l'immeuble** dans lequel ils vivent. L'implication des coopérateurs, les efforts de mutualisation de moyens et d'espaces et le souhait d'éviter les intermédiaires permettent d'offrir des loyers inférieurs aux prix du marché. Les coopérateurs acquièrent des **parts sociales** à leur entrée dans la coopérative.

Parts sociales qu'ils vont revendre ou se voir rembourser lors de leur départ, à leur valeur nominale **réévaluée au coût de la vie**. Il en sera de même en cas de succession, les ayants droits pouvant demander à intégrer le logement concerné ou à céder ou se faire rembourser les parts sociales correspondantes.

Source : www.habicoop.fr/les-cooperatives-dhabitants

LE PROJET



Quelques avantages des coopératives d'habitants :

- La fabrication à des coûts raisonnables
- La sortie à long terme du système spéculatif
- L'accès à un logement dans un bâtiment écologique et de qualité
- Des logements sur mesure
- Le développement de la vie sociale et des solidarités de voisinage
- La mixité sociale et générationnelle
- Le développement de l'esprit démocratique

Le projet « **Echo-lieu UPAYA** » (Donnery, 45) est porté par un **collectif de 11 familles** qui souhaitent incarner un mode de vie **respectueux de l'Homme et de la nature**, dans des **valeurs communes de transmission et de partage**. La propriété fait partie du domaine d'Allones, en bordure de la forêt domaniale d'Orléans. Un compromis de vente a été signé pour l'achat du foncier en décembre 2016. Le collectif s'associe en **SCI** pour cet achat et a pour vocation de se transformer en **coopérative d'habitants**. Porteurs de valeurs essentielles telles que la **bienveillance**, **l'écologie**, le **respect de soi et de l'autre**, un apprentissage et un développement **adaptés à chacun**, ce projet a pour vocation de créer dans les bâtis existants :

- d'une **école à pédagogie alternative** adaptée aux besoins de l'enfant, une pédagogie orientée vers la nature (ferme pédagogique, ateliers, ...) = **idée centrale du projet**
- d'une **activité agricole pluridisciplinaire** (agroécologie, permaculture, aquaponie...)
- d'autres activités diverses (cabinets thérapeutes, coworking, stages, conférences, expression corporelle, ...)
- d'un **collectif intergénérationnel** vivant sur place, dès que la parcelle sera constructible, dans des habitations écologiques et bioclimatiques

Source : <https://www.colibris-lafabrique.org/les-projets/echo-lieu-upaya>

LES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

Les coopératives de production regroupent :

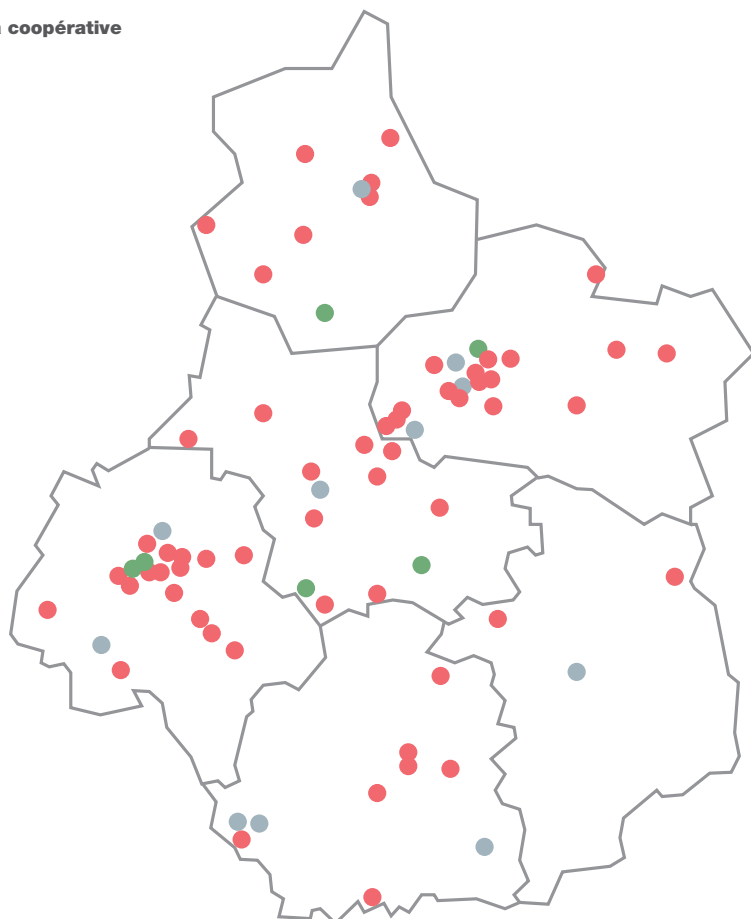
— Les **sociétés coopératives et participatives (SCOP)** qui sont des entreprises dont les salariés sont les associés majoritaires par la détention d'au moins 51% du capital et 65% des droits de vote.

— Les **coopératives d'activité et d'emploi (CAE)** qui sont définies comme un regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs. Cette forme d'entrepreneuriat collectif offre aux entrepreneur(euse)s une solution plus sûre pour lancer son activité. Le porteur de projet qui rejoint une CAE bénéficie d'un cadre juridique existant, d'un statut d'entrepreneur salarié en contrat à durée indéterminée et d'une protection sociale. Toute la gestion administrative, fiscale et comptable est mutualisée. Ce cadre lui permet ainsi de se concentrer sur son activité, avec une sécurité accrue.

LES SCOP, LES SCIC, LES CAE EN RÉGION

Statut de la coopérative

- SCOP
- SCIC
- CAE



Source : Cartographie de l'Observatoire régional de l'ESS Centre-Val de Loire d'après les données de l'Union Régionale de SCOP et SCIC en 2022

CHIFFRES-CLÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Plus de

1 000
coopératives

Près de

10 créations
de coopérative par an
(sur ces 5 dernières années)

67
SCOP

6
CAE

Odysée Création ; Artéfacts ;
Develocoop CAE du Val du Loir ;
CIAP ; Novabat ;
Odysée du Voyage ;

LE TÉMOIGNAGE

imagidée
communication créative

IMAGIDEE

Nom du dirigeant : **Cyril JAUNEAU**
Date de création : **Juillet 2016**
Statut : **Société Coopérative et Participative**
Nombre de salariés : **7 salariés**
Site internet : **www.imagidee.com**
Numéro de téléphone : **02 47 59 25 34**
Localisation : **37600 LOCHES**

Imagidée est née en 2010 en SARL avec deux cogérants à 50%. EN 2016, suite au départ de l'un des deux cogérants, la structure est passée sous statut coopératif et plus précisément en SCOP. Aujourd'hui, 7 salariés dont 3 femmes travaillent pour Imagidée.

Suite au départ de son associé, Cyril JAUNEAU a souhaité impliquer les salariés dans l'entreprise afin de lui donner un nouvel élan et que les salariés y trouvent un intérêt.

Après réflexion et discussions, les différentes parties prenantes ont découvert le statut de SCOP et les parts de l'associé sortant ont été rachetées par les 5 salariés en juin 2016. Pour Cyril JAUNEAU, « les atouts du statut coopératif sont principalement au niveau du partage des « richesses » et de la possibilité de donner son avis et d'avoir une influence sur la gestion de l'entreprise ».

LES COOPÉRATIVES MULTISOCIÉTAIRES

Les coopératives multisociétaires regroupent :

— Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui sont définies comme une forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : des salariés et des bénéficiaires, ainsi que toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, intéressée par son activité.



CHIFFRES-CLÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Un total de

11 SCIC

- 1 SCIC dans le 18**
- 1 SCIC dans le 28**
- 3 SCIC dans le 36**
- 2 SCIC dans le 37**
- 1 SCIC dans le 41**
- 3 SCIC dans le 45**

Source : Union régionale
des SCOP et SCIC

LE TÉMOIGNAGE

bateau ivre



Ohe du Bateau

OHE DU BATEAU

Nom de la présidente : **Carole LEBRUN**
Date de création : **2010**
Statut : **Société Coopérative d'Intérêt Collectif**
Nombre de salariés : **8**
Nombre de sociétaires : **1 923**
Site internet : **www.bateauivre.coop/la-coop/**
Localisation : **37000 TOURS**

Le collectif Ohé du Bateau s'est créé en 2010 sous forme associative suite à la fermeture de la salle de spectacle « Le Bateau Ivre ». En novembre 2016, il est passé juridiquement sous forme coopérative et plus précisément sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SAS. Cette SCIC, étant très jeune, ne dénombre aucun salarié pour le moment mais prévoit la création de trois postes (administratif, technique et de coordination). Elle dénombre, en 2022, 1 923 sociétaires qui sont des citoyens, des associations, des compagnies, des labels plutôt dédiés au spectacle vivant mais il y a également des entreprises dont beaucoup relèvent de la forme coopérative et qui, n'ont aucun rapport avec le secteur culturel à proprement parler. La forme coopérative permet aussi au collectif d'avoir des sociétaires qui sont des collectivités territoriales.

Le collectif a procédé à la constitution d'un conseil d'administration qui dénombre 18 membres où chaque catégorie de sociétaires est représentée selon une proportion la plus cohérente possible. Ainsi, il y a 8 membres pour la catégorie des citoyens ; 6 membres pour la catégorie des associations & compagnies ; 2 membres pour la catégorie des entreprises & comités d'entreprises ; 1 membre pour la catégorie des collectivités territoriales ; et 1 membre pour la catégorie salarié. Le collectif fonctionne sous forme de labos, c'est-à-dire des groupes de travail qui sont réunis autour d'une question, d'un thème ou d'un certain nombre de charges ou de tâches à effectuer. Il y a cinq labos essentiels : un labo « administratif », un labo « distillation », un labo « communication », un labo « suivi des travaux » et un labo « vie de la coopérative ».

Le collectif étant très attaché à l'implication des forces vives, Carole LEBRUN, présidente, insiste sur le fait que le statut coopératif permet d'apporter de la coopération. Ainsi, poursuit-elle, « cela permet d'impliquer le plus possible les sociétaires d'une manière concrète et vivante et qu'à travers cela ils soient valorisés ». Outre le fait d'impliquer les sociétaires, le statut coopératif permet de s'appuyer sur des bénévoles comme dans le milieu associatif. De plus, ce statut consent à mieux mettre en œuvre une sorte de démocratie participative à travers les différentes instances : le conseil d'administration, l'assemblée générale mais surtout les labos qui sont davantage tournés vers ce principe. Ainsi, l'organisation en labo, comme le souligne Carole LEBRUN, est aussi de « faire en sorte que les gens puissent prendre des responsabilités, prendre des initiatives et débattre ».

Enfin, selon Carole LEBRUN, il semblerait qu'il y ait un élan autour de l'ESS même en matière de culture qui est en train de se consolider. C'est-à-dire qu'il y a peut-être un nouveau modèle qui permet de penser la place du citoyen et son implication possible dans l'éducation populaire, dans la diffusion, dans la construction même de programme culturel, de gestion de lieux dédiés à cela. « Il y a une volonté de la part de pas mal de citoyens aujourd'hui de s'impliquer véritablement et de prendre les choses en main. Le modèle coopératif permet de valoriser cela et de le rendre plus visible » conclue-t-elle.



LES BANQUES COOPÉRATIVES

Les banques coopératives* se développent dans le monde et en France depuis la fin du XIXème siècle.

En France, elles sont structurées en trois groupes :

- Le Crédit Agricole ;
- Le Groupe BPCE qui constitué par les deux réseaux coopératifs Banque Populaires (dont le Crédit Coopératif) et Caisses d'Épargne ;
- Le Crédit Mutuel

Crédit Mutuel
Centre

Nombre de salarié(e)s : **1 026**
 Nombre de sociétaires : **337 000**
 Nombre d'administrateurs bénévoles : **710**
 Nombre d'agence : **110 points de vente dont 81 caisses (entités juridiques)**

 **CAISSE D'ÉPARGNE**
Loire-Centre

Nombre de salariés : **1 609**
 Nombre de sociétaires : **266 559**
 Nombre d'administrateurs bénévoles : **225**
 Nombre d'agence : **199**

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE 

Nombre de salariés : **2 055**
 Nombre de sociétaires : **172 000**
 Nombre d'administrateurs bénévoles : **10**
 Nombre d'agence : **185**
 Nombre d'agence ESS par territoire : **1 agence répartie sur 2 pôles à Tours et à Saint-Quentin (Yveline)**

 **CREDIT COOPERATIF**

Nombre de salariés au national : **1 901**
 Nombre de sociétaires au national : **102 944**
 Nombre d'administrateurs au national : **21**
 Nombre d'agence en région : **2 Centres d'Affaires qui regroupent 22 collaborateurs**

 **Crédit Agricole des Régions du CENTRE**

Nombre de salariés*** : **plus de 4 000**
 Nombre de sociétaires : **plus de 735 000**
 Nombre d'administrateurs bénévoles : **1 914**
 Nombre d'agence : **345 agences, 206 caisses locales, 7 villages by CA, 8 agences entreprises, 8 agences de banques privées, 3 points PASSERELLE**

*Les données concernant les banques coopératives sont des données fournies par les banques elles-mêmes. Les données sont à manier avec précaution au regard des différents périmètres.

**Une caisse est une entité juridique et peut disposer de plusieurs points de vente sur un même territoire.

***Ces chiffres comprennent ceux du Crédit Agricole Centre Loire (départements du 18 et 45), de la Caisse Agricole Val de France (départements du 28 et 41), du Crédit Agricole Centre Ouest (département du 36) et du Crédit Agricole Touraine Poitou (département du 37)

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.lacooperationagricole.coop
- www.les-scop-idf.coop
- ESS France - Panorama des coopératives : des entreprises solides et engagées (2022)

DE LA MÊME SÉRIE



Repères n°2 : La famille associative – octobre 2022

Repères n°3 : la famille mutualiste – octobre 2022

Repères n°4 : Les Fondations et Fonds
de Dotation – mai 2020

Repères n°5 : Les SIAE – octobre 2021

L'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire a une fonction d'étude, de support d'aide à la décision et d'appui à la coopération des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire. Son champ d'étude est défini par le périmètre de la loi ESS qui comprend les entreprises relevant des statuts juridiques historiques de l'ESS que sont les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, ainsi que les sociétés commerciales à utilité sociale et répondant aux principes de l'ESS.

Ses actions consistent à :

- Centraliser les données quantitatives et qualitatives de l'ESS
- Rendre public ces statistiques
- Développer une expertise territoriale de l'ESS
- Développer des outils favorisant la visibilité et la structuration de l'ESS
- Opérer une veille thématique autour de l'ESS

Remerciements pour les témoignages :

Emeline HASCOUET – Cave des producteurs de vin de Mont Louis ; Echo-Lieu UPAYA ;
Cyril JAUNEAU – Imagidée ; Carole LEBRUN – Ohé du Bateau

Réactualisation Jeanne FULLOY (CRESS Centre Val de Loire) **Graphisme** Imagidée **Impression** Replika

Groupe de travail Collège coopératif de la CRESS Centre-Val de Loire de juillet 2022 : Banque Populaire Val de France ; Caisse d'Épargne Loire-Centre ;
Coopération Agricole Centre Val de Loire ; Coopération Agricole Centre Val de Loire ; Crédit Agricole Val de France ; Crédit Coopératif ; Crédit Mutuel
Centre ; O10C Création ; URSCOP ;

ISSN : 2554-7062

Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty
45400 Fleury les Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90
observatoire@cresscentre.org
cresscentre.org



L'ESS, une économie qui profite à tous